



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

www.umoatitres.org

VISIOCONFERENCE DE PRESENTATION AUX ACTEURS DU MTP

Dakar, le 01 Avril 2022

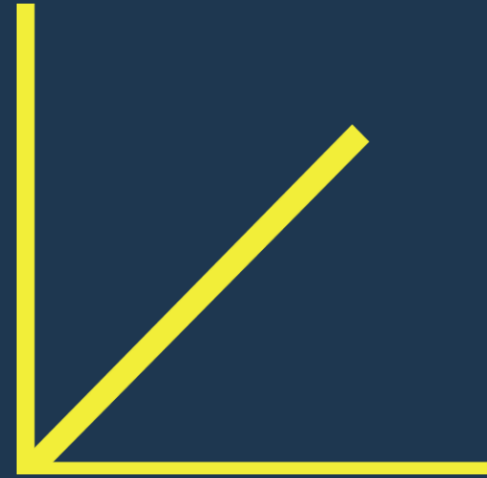
OBLIGATIONS de RELANCE (OdR)

BONS DE SOUTIEN ET DE RESILIENCE (BSR)



SOMMAIRE

- I. LE CONTEXTE
- II. BILAN DU PROGRAMME DES ODR ET BSR 2021
- III. LA PRESENTATION DU PROGRAMME D'EMISSIONS
- IV. LES ACTEURS DU PROGRAMME D'EMISSIONS
- V. LES CARACTERISTIQUES ET PARTICULARITES DES ODR ET DES BSR
- VI. VOLUME INDICATIF DES ODR ET DES BSR
- VII. LE CALENDRIER DU T1 2022
- VIII. LES GUICHETS SPECIAUX DE RELANCE ET A 12 MOIS
- IX. LES MODALITES DE REALISATION DES EMISSIONS



Contexte

Le contexte

Le monde continue d'être confronté aux **conséquences néfastes de la crise sanitaire** à travers :

- la perturbation de la chaîne d'approvisionnement mondiale
- la montée des cours des produits importés, dont les produits pétroliers et énergétiques;
- des répercussions prévisibles sur les économies des pays de l'UEMOA, qui devront faire face à des chocs adverses et inhabituels.

Ces facteurs de risques sont amplifiés par les crises géopolitiques, en particulier le conflit russo-ukrainien, qui devraient peser davantage sur les perspectives de croissance.

D'où l'intérêt de la reconduction du programme des Obligations de Relance (OdR) et des Bons de Soutien et de Résilience (BSR).

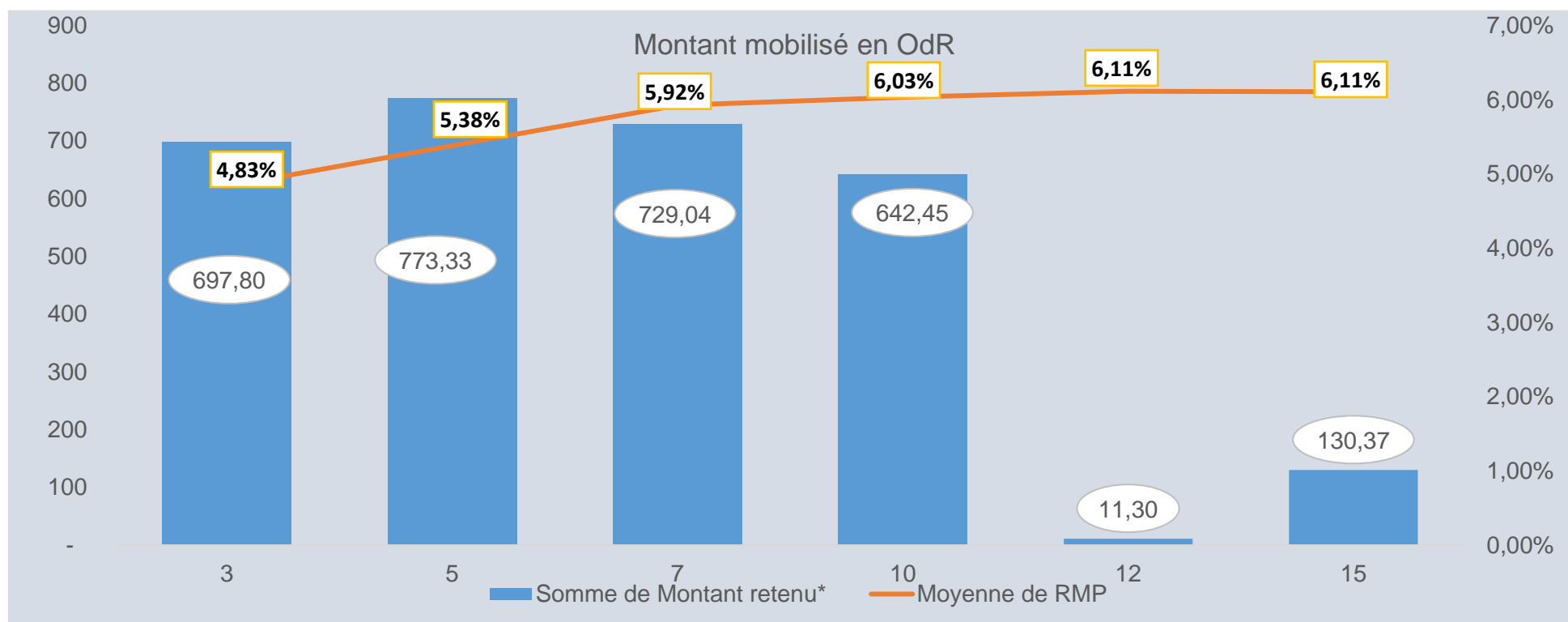


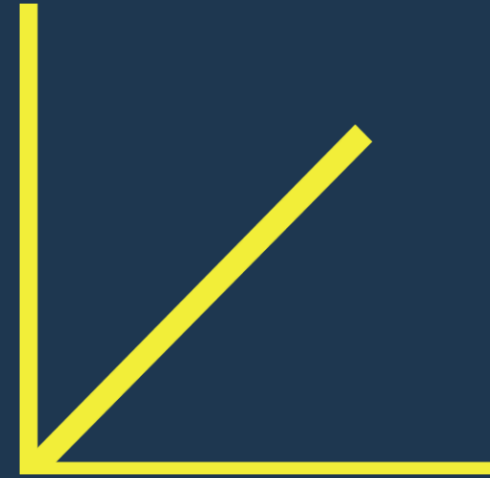
Bilan du programme « OdR 2021 » et « BSR 2021 »

Bilan du programme 2021

Le programme des « OdR » et des « BSR » lancé en 2021 a permis de mobiliser globalement **XOF 3 689,34 milliards** sur le MTP :

- **BSR : XOF 705,34 milliards** sur une maturité 364 jours
- **OdR : XOF 2 984 milliards d'OdR** sur les maturités allant du 3 ans au 15 ans Infine





La présentation du programme d'émissions

La présentation du programme d'émissions

La reconduction des **Obligations de Relance** et des **Bons de Soutien et de Résilience** vise à :

- Continuer l'accompagnement des plans de relance initiés par les Etats membres de l'UMOA suite à la pandémie causée par le CORONAVIRUS (COVID-19)
- Soutenir la résilience des économies de l'Union
- Faire face aux nouveaux besoins budgétaires liés aux chocs adverses et inhabituels sur les économies notamment avec la montée des cours des produits pétroliers et énergétiques

La présentation du programme d'émissions

Les ODR et les BSR sont des titres Assimilables du Trésor, (OAT et BAT), émis par voie d'adjudication ouverte, conformément aux dispositions du règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.

A cet égard, ces titres sont dématérialisés et tenus en compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché des Titres Publics par adjudication qu'est la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).



Les acteurs du programme d'émissions

Les acteurs du programme d'émissions

Emetteurs et Investisseurs

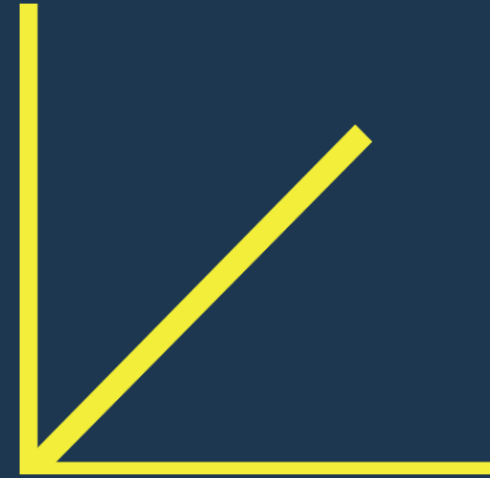
- **EMETTEURS**

L'ensemble des Etats de la zone UMOA (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Niger, Sénégal et Togo) confrontés à cette situation et souhaitant recourir à cette option de levée de fonds.



- **INVESTISSEURS**

L'ensemble des investisseurs locaux et internationaux (personnes morales et physiques) souhaitant soutenir et contribuer aux efforts de relance et de résilience des Etats membres de la zone UMOA.



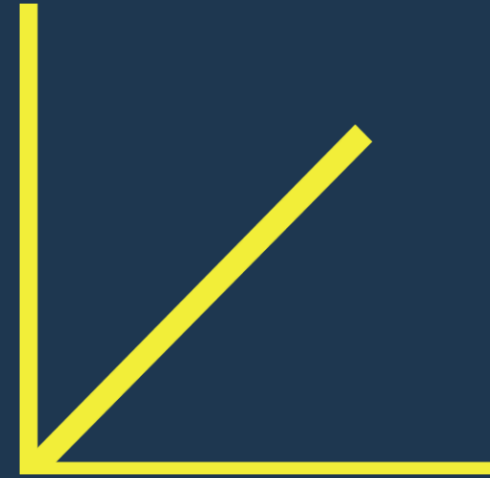
Les caractéristiques et particularités des « OdR » et des « BSR »

Les caractéristiques et particularités des « Obligations de Relance »

- **Instruments** : Obligations Assimilables du Trésor structurées par UMOA-Titres
- **Dépositaire des titres** : BCEAO
- **Montant nominal unitaire** : 10 000 CFA
- **Maturité** : 3 ans, 5 ans, 7 ans, 10 ans, 12 ans, 15 ans, ...
- **Amortissement** : Infine
- **Taux de coupon** : selon l'Emetteur et en fonction de la maturité
- **Prix** : Prix multiples supérieurs ou égaux à un **prix plancher fixé selon la maturité**
Plancher fixé à 9 900 frs pour les OAT 3 ans et les OAT 5 ans
- **Refinancement aux guichets de la BCEAO**: Les « OdR » sont admissibles aux guichets classiques de la BCEAO ainsi qu'à un guichet spécial de refinancement dit « **GUICHET DE RELANCE** »

Les caractéristiques et particularités des « Bons de Soutien et de Résilience »

- **Instruments** : Bons Assimilables du Trésor structurés par UMOA-Titres
- **Dépositaire des titres** : BCEAO
- **Montant nominal unitaire** : 1 000 000 CFA
- **Durée/ Maturité** : 364 jours
- **Taux d'intérêt** : les taux sont précomptés et les soumissions sont faites à des taux multiples inférieurs ou égaux à un **taux maximum fixé à 3,50%**
- **Refinancement aux guichets de la BCEAO** : les « BSR » sont admissibles aux guichets classiques de la BCEAO ainsi qu'à une facilité permanente spéciale de refinancement dit « **GUICHET DE SOUTIEN ET DE RESILIENCE** »



Les Volumes des « ODR » et des « BSR »

Volumes prévisionnels des « OdR » et « BSR »

Emetteur	BSR	ODR	Total
Bénin	30	245	275
Burkina - Faso	200	715	915
Côte d'Ivoire	40	980	1020
Guinée Bissau	10	36,2	46,2
Niger	140	155	295
Sénégal	105	457,5	562,5
Togo	25	320	345
Total	550	2 908,7	3 458,7



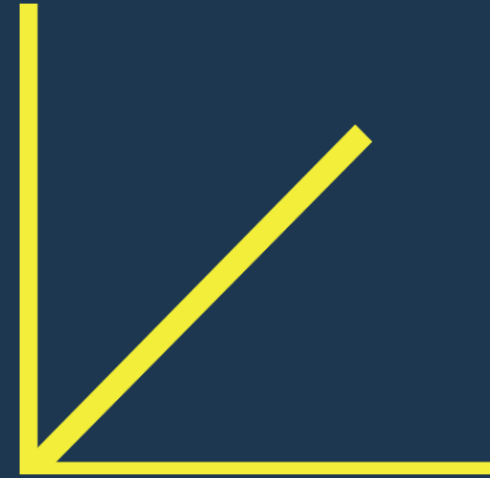
Le Calendrier du T2 - 2022

Calendrier du mois d'avril 2022

Mois	Emetteur	Jour	Instruments	Maturité initiale (en années)	Montant (en Mds de FCFA)	Total
Avril	Guinée Bissau	5	ODR	7	12,7	613
	Burkina Faso	6	ODR	7	25	
	Niger	7	BSR	1	30	
	Sénégal	8	ODR	10	55	
	Côte d'Ivoire	12	BAT	1/2	30	
	Côte d'Ivoire	12	BSR	1	20	
	Burkina Faso	13	BAT	1/2	25	
	Burkina Faso	13	ODR	7	25	
	Bénin	14	ODR	7	40	
	Togo	15	ODR	7	30	
	Côte d'Ivoire	19	BAT	1/4	20	
	Côte d'Ivoire	19	ODR	5	30	
	Côte d'Ivoire	19	ODR	7	20	
	Niger	21	ODR	10	35	
	Sénégal	22	ODR	5	55	
	Côte d'Ivoire	26	BAT	1/2	30	
	Côte d'Ivoire	26	ODR	5	35	
	Burkina Faso	27	BSR	1	25	
	Bénin	28	ODR	5	40	
Togo	29	ODR	10	30		

Calendrier du mois de mai 2022

Mois	Emetteur	Jour	Instruments	Maturité initiale (en années)	Montant (en Mds de FCFA)	Total
Mai	Côte d'Ivoire	3	BAT	1/2	30	540
	Côte d'Ivoire	3	BSR	1	20	
	Sénégal	6	BSR	1	55	
	Guinée Bissau	10	BAT	1/4	10	
	Burkina Faso	11	ODR	10	50	
	Bénin	12	ODR	10	55	
	Togo	13	BAT	1/2	25	
	Côte d'Ivoire	17	BAT	1/4	30	
	Côte d'Ivoire	17	ODR	5	40	
	Sénégal	20	ODR	10	50	
	Burkina Faso	25	ODR	5	40	
	Bénin	26	BSR	1	30	
	Togo	27	ODR	15	35	
	Côte d'Ivoire	31	BAT	1/2	30	
	Côte d'Ivoire	31	ODR	5	40	



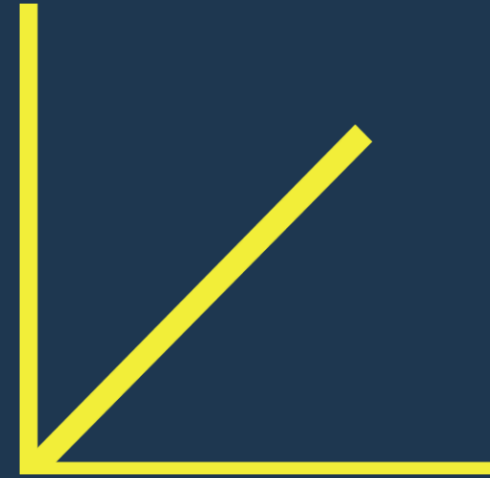
**Le « Guichet de Relance »
et le « Guichet de Soutien et
de Résilience »**

Le « Guichet de Relance »

- **Montant** : montant sollicité par les banques en refinancement
- **Instruments éligibles** : Obligations de Relance émises par adjudication avec une décote de 10% sur les titres
- **Taux du guichet** : taux minimum de soumission aux adjudications de la BCEAO (Actuellement à 2%)
- **Durée du refinancement** : 6 mois renouvelable
- **Ouverture du guichet** : 1 fois par mois par appel d'offres
- **Durée de vie du Guichet** : durée de vie des OdR

Le « Guichet de Soutien et de Résilience »

- **Montant** : montant demandé par les banques en refinancement.
- **Instruments éligibles** : BSR émis par adjudication avec une décote de 10% sur les titres.
- **Ouverture du Guichet** : Les BSR sont refinancés à la **demande (chaque fois que les banques les présenteront sur ce guichet spécial)**
- **Durée du refinancement** : **12 mois (dès le premier jour ouvré d'achat des titres)**
- **Taux du Guichet** : Le taux d'intérêt applicable sur ce guichet spécial est un taux fixe qui **est le taux minimum de soumission aux appels d'offres de la BCEAO** (Actuellement 2%).
- **Modalités d'application** : Les banques disposent d'une souplesse dans le processus de refinancement avec **une période de 30 jours à compter de la date d'émission des titres pour les présenter au Guichet**



Les modalités de réalisation des émissions

Les modalités de réalisation des émissions

- **Dépôts des soumissions** : les soumissions se font de manière dématérialisée via l'application SAGETIL - UMOA à partir de 9 heures TU, le jour de l'émission
- **Date et heure limite de dépôt des offres** : le jour de l'émission, de 09 heures à 10 heures 30 minutes, TU
- **Date de valeur des titres** : le premier jour ouvrable suivant la date de l'émission
- **Montant limite par souscripteur** : un même investisseur ne peut soumissionner pour plus de 60% du montant mis en adjudication
- **Modalités de participation** : l'accès au marché primaire est réservé aux intermédiaires agréés qui disposent de comptes auprès de la BCEAO notamment les établissements de crédit, les organismes financiers régionaux, les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI). Quant aux autres investisseurs, ils peuvent soumissionner au travers de ces intermédiaires agréés.

QUESTIONS

www.umoatitres.org



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics

MERCI

www.umoatitres.org



UMOA-Titres

Bâtir un Marché intégré des Titres Publics